

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 22/09/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre à neuf heures trente, le Conseil Syndical, s'est réuni dans la salle Toulouse-Lautrec du Domaine de la Mouline à Albi, après avoir été convoqué par le Président sortant conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour de la séance :

1- Installation des conseillers syndicaux élus

2- Election du Bureau du SDET

2.1- Election du Président

2.2 - Nombre de Vice-Présidents

2.3 - Elections des Vice-Présidents

2.4 - Lecture de la « Charte de l'élu local »

3- Délégations d'une partie des attributions du comité syndical au Président et au Bureau

4- Indemnités de fonctions allouées au Président et aux Vice-Présidents du SDET

Membres présents formant la majorité des membres en exercice : 59

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvian CALS, Christian CAYRE, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Alex DE NARDI, Nicole ECHEVERRIA, Pierre ESCANDE, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Saïda FAKIR, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Serge GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Patrice JACQUET, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membre absent et suppléé : 1

Didier MAHOUX

Membre suppléant avec voix délibérative : 1

Franck MONNERET

Nombre de pouvoir : 0

Nombre de voix délibératives : 60

1 - Installation du Conseil Syndical

Monsieur le Président expose à l'assemblée que conformément à l'article 7.2 des statuts du SDET approuvés par arrêté préfectoral en date du 03 octobre 2016, les quatorze secteurs d'énergies se sont réunis préalablement à ce Conseil Syndical afin de désigner quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants amenés à siéger à l'assemblée délibérante du SDET.

Il ajoute que les Villes d'Albi et Castres, hors secteur, ont chacune désigné deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Le comité syndical du SDET comprend ainsi 60 délégués.

Il donne lecture du tableau annexé à la présente délibération faisant apparaître les délégués désignés pour chacun des secteurs.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Syndical :

- **Prend Acte** des désignations effectuées par les quatorze secteurs d'énergie du SDET ainsi que par les Villes d'Albi et Castres.
- **Autorise le président** à installer le nouveau comité syndical ainsi constitué.

Annexés à la présente délibération

- Le procès-verbal des élections par secteur
- Liste de signature des membres présents par secteur

LISTE DES DELEGUES TITULAIRES PAR SECTEUR

faisant suite aux élections municipales de mars et juin 2020 et aux élections dans les secteurs d'énergie

| SECTEUR | DELEGUES Nom et Prénom | COMMUNE |
|---------------------------------------|----------------------------|-------------------------|
| A | Alain ASTIÉ | ROSIERES |
| | Saïda FAKIR | CARMAUX |
| | Christian HAMON | LE SEGUR |
| | Jean-Marc TARROUX | MOULARES |
| B Monts et Vallées | Joël IMBERT | TREBAS |
| | Myriam VIGROUX | ASSAC |
| | Jean-Paul ALRAN | BELLEGARDE-MARSAL |
| | Jean-Luc ESPITALIER | ST-ANDRE |
| C Saut de Sabo Puy Saint-Georges | Jean-Marc SOULAGES | ST-JUERY |
| | Christian CAYRE | SAINT-GREGOIRE |
| | Gilles GINESTET | LE GARRIC |
| | Vincent RECOULES | VALDERIES |
| D Bastides et Villages en Grésigne | Gaëtan GÖBBELS | VIEUX |
| | Frédéric ICHARD | LACAPELLE SEGALAR |
| | Alain CLERGUE | CAHUZAC SUR VERE |
| | Nicole ECHEVERRIA | VAOUR |
| E Vignobles et Bastides | Alex DE NARDI | LAGRAVE |
| | Elian COMENT | CASTANET |
| | François COLLADO | CASTELNAU DE LEVIS |
| | Frédéric JOURDE | FLORENTIN |
| F Fauch | Lionel GERVAUX | TEILLET |
| | Jean-Paul RAYSSAC | CAMBON D'ALBI |
| | Sylvian CALS | ALBI |
| | Jean-Pierre GOS | TERRE-DE-BANCALIÉ |
| G Tarn-Réal-Dadou | Jean-Charles BALARDY | LE SEQUESTRE |
| | Emile GOZE | PUYGOUZON |
| | Alain LEMONNIER | ROUFFIAC |
| | Olindo VIVAN | LABESSIERE-CANDEIL |
| H Monts de Lacaune | Michel FARENC | BERLATS |
| | Marc MADERN | VIANE |
| | Didier GAVALDA | FONTRIEU |
| | Francis REMIOT | SAINT SALVI DE CARCAVES |
| I Arn-Thoré-Agout | Pierre ESCANDE | LAMONTELARIE |
| | Jacques BIAU | LE RIALET |
| | Alain BOUISSET | ALBINE |
| | Éric LEROUX | LACABAREDE |
| J Sidobre Montagne Noire | Vincent COLOM | LAGARRIGUE |
| | Nicolas LEROUX | AIGUEFONDE |
| | Marc MONTAGNÉ | AUSSILLON |
| | Jacques SALVETAT | ST SALVY DE LA BALME |
| K Autan | Denis BAYLE | SOUAL |
| | Serge GAVALDA | LESCOUT |
| | Sylvain FERNANDEZ | CAMBONNET SUR LE SOR |
| | Jean-Claude VERNIER | DURFORT |
| L Les trois rivières | Henri REYJAUD | PUYCALVEL |
| | Didier MAHOUX | FREJEVILLE |
| | Daniel MAYNADIER | JONQUIERES |
| | Patrice JACQUET | LABOULBENE |
| M Pays de Cocagne | Bernard BARRIER | VIVIERS LÈS LAVAUR |
| | Jacques MAURY | PUYLAURENS |
| | Noël MEYSSONNIER | FIAC |
| | Jean-Claude PINEL | CUQ-TOULZA |
| N Tarn Agout Tescou | Didier VALAX | PARISOT |
| | Michel BUFFEL | TAURIAC |
| | Alain OURLIAC | SAINT SULPICE |
| | Jean-Marc FEDOU | LUGAN |
| HORS SECTEURS D'ENERGIES | Jean-Luc DARGEIN-VIDAL | ALBI |
| | Jean ESQUERRE | |
| | Michel SABLAYROLLES | |
| | Jean-François FALGAYRETTES | CASTRES |

LISTE DES DELEGUES SUPPLEANTS PAR SECTEUR

faisant suite aux élections municipales de mars et juin 2020 et aux élections dans les secteurs d'énergie

| SECTEUR | DELEGUES Nom et Prénom | COMMUNE |
|---------------------------------------|---------------------------|-------------------------|
| A | Marie-Claude CAMPAGNARO | LEDAS-et-PENTHIES |
| | Xavier ICHARD | MONTIRAT |
| | Patrick ADALID | TREBAN |
| | Jean-Claude CLERGUE | STE GEMME |
| B Monts et Vallées | Thierry ASTOULS | MIOLLES |
| | Bernard ANDREOLLO | VALENCE-D'ALBIGEOIS |
| | Jean-Pierre LEFLOCH | AMBIALET |
| | Jérôme CORSO | ASSAC |
| C Saut de Sabo Puy Saint-Georges | Gérard FABRE | ARTHES |
| | Christine BARRILLIOT | CAGNAC LES MINES |
| | Jean-Louis ROUSSEL | SAINT GREGOIRE |
| | Séverine AUQUE | VALDERIES |
| D Bastides et Villages en Grésigne | Mickaël VIATGE | LARROQUE |
| | Francis DELMAS | CASTELNAU DE MONTMIRAL |
| | Philippe POLYDORE | BOURNAZEL |
| | Alex BRIERE | ST MARCEL CAMPES |
| E Vignobles et Bastides | Martine HOUDET | CASTANET |
| | Eric PILUDU | GAILLAC |
| | François JONGBLOET | CESTAYROLS |
| | Richard KOSMIDROWICZ | FLORENTIN |
| F Fauch | Claude PAGES | CUNAC |
| | Olivier OUSTRIC | DENAT |
| | Gilles FARENC | TERRE-DE-BANCALIÉ |
| | Christophe FABRIES | CAMBON D'ALBI |
| G Tarn-Réal-Dadou | Richard ANGOSTO | BRIATEXTE |
| | Michel TROUCHES | PUYGOUZON |
| | Pascal THIERY | REALMONT |
| | Jean-François ROCHEDREUX | SALIES |
| H Monts de Lacaune | Franck FIAT | ESPERAUSSES |
| | André CABROL | LACAUNE |
| | Marc AVISOU | LACAZE |
| | Evelyne BOUSQUET | SAINT SALVI DE CARCAVES |
| I Arn-Thoré-Agout | Mathieu TARBOURIECH | LABASTIDE-ROUAIROUX |
| | Jean-Loup FOURNIÉ | BRASSAC |
| | Louis SCIBONA | ALBINE |
| | Jean-Pierre BARTHES | SAUVETERRE |
| J Sidobre Montagne Noire | José GALLIZO | AUSSILLON |
| | André AMALRIC | MAZAMET |
| | Gérard PINOTIE | ROQUECOURBE |
| | Jean-Paul GAUTRAND | LABRUGUIERE |
| K Autan | Raymond PORTA | BLAN |
| | Paul VERSCHUREN | POUDIS |
| | Nerte DE MAULEON | LAGARDIOLLE |
| | Christian AUSSENAC | SOREZE |
| L Les trois rivières | Jérôme REDOULES | VENES |
| | Franck MONNERET | SERVIES |
| | Christian SAISSAC | ST-JEAN DE VALS |
| | Pascal BELLAIR | CARBES |
| M Pays de Cocagne | Thomas VINCENT | ROQUEVIDAL |
| | Matthieu VERDIER | LABASTIDE ST-GEORGES |
| | Alain BERTHON | FIAC |
| | Gérard BOUISSON | CUQ-TOULZA |
| N Tarn Agout Tescou | Claude CHELINGUE | GRAZAC |
| | Pierre COMOY | GARRIGUES |
| | Jean-Pierre CABARET | SAINT SULPICE |
| | Stéphane BOUSQUET | BUSQUE |
| HORS SECTEURS D'ENERGIES | Jean-Michel BOUAT | ALBI |
| | Patrick BLAY | |
| | Régine MASSOUTIE-GIRARDET | CASTRES |
| | Nathalie DE SAN NICOLAS | |

2 – Elections du bureau

M. Alain ASTIÉ, Président sortant, fait l'appel, déclare les nouveaux délégués installés dans leurs fonctions, puis sollicite le doyen d'âge pour assurer la présidence de la séance jusqu'à l'élection du nouveau Président.

M. Sylvain FERNANDEZ le plus âgé des membres présents prend la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre les conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Le Président de l'assemblée propose aux membres de désigner un secrétaire de séance et deux assesseurs parmi le collège des élus et deux assesseurs parmi les agents du SDET présents à la réunion pour les assister durant le déroulement des élections.

Secrétaire de séance : M. Frédéric ICHARD se propose et est désigné secrétaire de séance.

A compter de l'élection du vice-président du secteur H : M. Frédéric ICHARD quitte la séance, M. Jean-Claude VERNIER se propose d'assurer la continuité du secrétariat et est désigné secrétaire de séance jusqu'à la fin de la réunion.

Assesseurs :

Elus

M. Alex DE NARDI (le plus jeune) est désigné assesseur bureau de vote 1.

M. Jacques MAURY (le plus âgé après le doyen) est désigné assesseur bureau de vote 2.

Agents

M. François Millet et Mme Nathalie Cadars, sont désignés assesseur.

M. Sylvain FERNANDEZ rappelle que le Président est élu parmi les délégués titulaires. Il rappelle également que, conformément à l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (qui rend les dispositions relatives au maire et aux adjoints – article L.2122-7 et suivants - applicables au président et aux membres de l'organe délibérant), cette élection intervient au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours de scrutin, à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Chaque candidat a eu un temps de présentation et de réponse aux questions. La présentation de chacun des candidats s'est effectuée du plus jeune au plus âgé.

2.1 - ELECTION DU PRESIDENT

Membres présents formant la majorité des membres en exercice

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Christian CAYRE, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Alex DE NARDI, Nicole ECHEVERRIA, Pierre ESCANDE, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Saïda FAKIR, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Serge GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Patrice JACQUET, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membre absent et suppléé : Didier MAHOUX

Membre suppléant avec voix délibérative : Franck MONNERET

Nombre de pouvoir : 0

M. Sylvain FERNANDEZ fait appel à candidature.

En suivant, il indique que 2 (deux) candidatures ont été déposées à savoir :

- **M. Jean-Charles BALARDY**
- **M. Alain ASTIE**

Il est alors procédé au **premier tour de scrutin**.

Les opérations de vote terminées, le dépouillement donne les résultats suivants :

Délégués présents : 60

Nombre de pouvoirs : 0

Délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Votants (bulletins déposés) : 60

Suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 1

Suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 2

Suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

| PRÉNOMS ET NOMS DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| Jean-Charles BALARDY | 20 (vingt) |
| Alain ASTIE | 37 (trente-sept) |

M. Alain ASTIE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, **est proclamé Président**.

Il représentera le secteur **A**.

M. Sylvain FERNANDEZ lui cède alors la présidence de la séance.

2.2 NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

M. Alain ASTIE expose que l'élection des vice-présidents intervient au scrutin secret et dans des conditions de majorité identiques à celles prévues pour l'élection du Président.

Il rappelle d'une part que l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que *"le bureau de l'E.P.C.I. est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci."*

Il rappelle d'autre part que les statuts du SDET prévoient que *"Le comité syndical désigne parmi les membres qui le composent, un bureau constitué :*

- *d'un président,*
- *de treize vice-présidents à raison d'un représentant pour chaque secteur d'énergie,*
- *et de vice-présidents supplémentaires à raison d'un membre par commune de plus de 40 000 habitants, désigné parmi les deux délégués représentant ladite commune au comité syndical."*

2.3 - ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Chaque candidat a eu un temps de présentation et de réponse aux questions. La présentation de chacun des candidats s'est effectuée du plus jeune au plus âgé.

Conformément aux dispositions ci-dessus énoncées, il est donc procédé à l'élection des quinze vice-présidents.

VICE-PRESIDENT REPRESENTANT LA COMMUNE D'ALBI

Membres présents formant la majorité des membres en exercice

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Christian CAYRE, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Alex DE NARDI, Nicole ECHEVERRIA, Pierre ESCANDE, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Saïda FAKIR, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Serge GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Patrice JACQUET, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membre absent et suppléé : Didier MAHOUX

Membre suppléant avec voix délibérative : Franck MONNERET

Nombre de pouvoir : 0

M. Alain ASTIE fait appel à candidature.

Il indique que 1 (une) candidature a été déposée, à savoir :

- M. Jean-Luc DARGEIN-VIDAL

Il est alors procédé au **premier tour de scrutin**.

Les opérations de vote terminées, le dépouillement donne les résultats suivants :

Délégués présents : 60

Nombre de pouvoirs : 0

Délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Votants (bulletins déposés) : 60

Suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0

Suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 0

Suffrages exprimés : 60

Majorité absolue : 31

| PRÉNOM ET NOM DU CANDIDAT | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
|---------------------------|-----------------------------|
| Jean-Luc DARGEIN-VIDAL | 60 (soixante) |

M. Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, **est proclamé Vice-Président**, représentant **la commune d'ALBI**

VICE-PRESIDENT REPRESENTANT LA COMMUNE DE CASTRES

Membres présents formant la majorité des membres en exercice

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Christian CAYRE, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Alex DE NARDI, Nicole ECHEVERRIA, Pierre ESCANDE, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Saïda FAKIR, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Serge GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Patrice JACQUET, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membre absent et suppléé : Didier MAHOUX

Membre suppléant avec voix délibérative : Franck MONNERET

Nombre de pouvoir : 0

M. Alain ASTIE fait appel à candidature.

Il indique que 1 (une) candidature a été déposée, à savoir :

- M. Michel SABLAYROLLES

Il est alors procédé au **premier tour de scrutin**.

Les opérations de vote terminées, le dépouillement donne les résultats suivants :

Délégués présents : 60

Nombre de pouvoirs : 0

Délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Votants (bulletins déposés) : 60

Suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0

Suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 0

Suffrages exprimés : 60

Majorité absolue : 31

| PRÉNOM ET NOM DU CANDIDAT | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
|---------------------------|-----------------------------|
| Michel SABLAYROLLES | 60 (soixante) |

M. Michel SABLAYROLLES, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, **est proclamé Vice-Président, représentant la commune de CASTRES.**

VICE-PRESIDENT REPRESENTANT LE SECTEUR B « MONTS ET VALLEES »

Membres présents formant la majorité des membres en exercice

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Christian CAYRE, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Alex DE NARDI, Nicole ECHEVERRIA, Pierre ESCANDE, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Saïda FAKIR, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Serge GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Patrice JACQUET, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membre absent et suppléé : Didier MAHOUX

Membre suppléant avec voix délibérative : Franck MONNERET

Nombre de pouvoir : 0

M. Alain ASTIE fait appel à candidature.

Il indique que 2 (deux) candidatures ont été déposées, à savoir :

- **M. Jean-Luc ESPITALIER**
- **M. Joël IMBERT**

Il est alors procédé au **premier tour de scrutin**.

Les opérations de vote terminées, le dépouillement donne les résultats suivants :

Délégués présents : 60

Nombre de pouvoirs : 0

Délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Votants (bulletins déposés) : 60

Suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0

Suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 1

Suffrages exprimés : 59

Majorité absolue : 30

| PRÉNOMS ET NOMS DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| Joël IMBERT | 26 (vingt-six) |
| Jean-Luc ESPITALIER | 33 (trente-trois) |

M. Jean-Luc ESPITALIER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, **est proclamé Vice-Président**, représentant le secteur **B « Monts et Vallées »**

VICE-PRESIDENT REPRESENTANT LE SECTEUR C « SAUT DU SABO PUY ST GEORGES »

Membres présents formant la majorité des membres en exercice

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvian CALS, Christian CAYRE, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Alex DE NARDI, Nicole ECHEVERRIA, Pierre ESCANDE, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Saïda FAKIR, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Serge GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Patrice JACQUET, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membre absent et suppléé : Didier MAHOUX

Membre suppléant avec voix délibérative : Franck MONNERET

Nombre de pouvoir : 0

M. Alain ASTIE fait appel à candidature.

Il indique que 2 (deux) candidatures ont été déposées, à savoir :

- **M. Vincent RECOULES**
- **M. Jean-Marc SOULAGES**

Il est alors procédé au **premier tour de scrutin**.

Les opérations de vote terminées, le dépouillement donne les résultats suivants :

Délégués présents : 60

Nombre de pouvoirs : 0

Délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Votants (bulletins déposés) : 60

Suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 3

Suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 0

Suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

| PRÉNOMS ET NOMS DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| Vincent RECOULES | 32 (trente-deux) |
| Jean-Marc SOULAGES | 25 (vingt-cinq) |

M. Vincent RECOULES, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, **est proclamé Vice-Président**, représentant le secteur **C « Saut du Sabo Puy St Georges »**

VICE-PRESIDENT REPRESENTANT LE SECTEUR D « BASTIDES ET VILLAGES EN GRESIGNE »

Membres présents formant la majorité des membres en exercice

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Christian CAYRE, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Elian COMENT, Alex DE NARDI, Nicole ECHEVERRIA, Pierre ESCANDE, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Saïda FAKIR, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Serge GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Patrice JACQUET, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membre absent et suppléé : Didier MAHOUX

Membre absent ayant donné pouvoir : Jean-Luc DARGEIN-VIDAL

Membre suppléant avec voix délibérative : Franck MONNERET

Nombre de pouvoir : 1

M. Alain ASTIE fait appel à candidature.

Il indique que 1 (une) candidature a été déposée, à savoir :

- **M. Frédéric ICHARD**

Il est alors procédé au **premier tour de scrutin**.

Les opérations de vote terminées, le dépouillement donne les résultats suivants :

Délégués présents : 59

Nombre de pouvoirs : 1

Délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1

Votants (bulletins déposés) : 59

Suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0

Suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 0

Suffrages exprimés : 59

Majorité absolue : 30

| PRÉNOM ET NOM DU CANDIDAT | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
|----------------------------------|------------------------------------|
| Frédéric ICHARD | 59 (cinquante-neuf) |

M. Frédéric ICHARD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, **est proclamé Vice-Président**, représentant le secteur **D « Bastides et Villages en Grésigne »**

VICE-PRESIDENT REPRESENTANT LE SECTEUR E « VIGNOBLES ET BASTIDES »

Membres présents formant la majorité des membres en exercice

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Christian CAYRE, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Elian COMENT, Alex DE NARDI, Nicole ECHEVERRIA, Pierre ESCANDE, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Saïda FAKIR, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Serge GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Patrice JACQUET, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membre absent et suppléé : Didier MAHOUX

Membre absent ayant donné pouvoir : Jean-Luc DARGEIN-VIDAL

Membre suppléant avec voix délibérative : Franck MONNERET

Nombre de pouvoir : 1

M. Alain ASTIE fait appel à candidature.

Il indique que 2 (deux) candidatures ont été déposées, à savoir :

- **M. Frédéric JOURDE**
- **M. François COLLADO**

Il est alors procédé au **premier tour de scrutin**.

Les opérations de vote terminées, le dépouillement donne les résultats suivants :

Délégués présents : 59

Nombre de pouvoirs : 1

Délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Votants (bulletins déposés) : 60

Suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0

Suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 1

Suffrages exprimés : 59

Majorité absolue : 30

| PRÉNOMS ET NOMS DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| François COLLADO | 36 (trente-six) |
| Frédéric JOURDE | 23 (vingt-trois) |

M. François COLLADO, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés **est proclamé Vice-Président**, représentant le secteur **E « Vignobles et Bastides »**

VICE-PRESIDENT REPRESENTANT LE SECTEUR F « FAUCH »

Membres présents formant la majorité des membres en exercice

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvian CALS, Christian CAYRE, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Elian COMENT, Alex DE NARDI, Nicole ECHEVERRIA, Pierre ESCANDE, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Saïda FAKIR, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA (pouvoir de Joël IMBERT), Serge GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Patrice JACQUET, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membre absent et suppléé : Didier MAHOUX

Membres absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Joël IMBERT

Membre suppléant avec voix délibérative : Franck MONNERET

Nombre de pouvoirs : 2

M. Alain ASTIE fait appel à candidature.

Il indique que 3 (trois) candidatures ont été déposées, à savoir :

- M. Lionel GERVAUX
- M. Sylvian CALS
- M. Jean-Paul RAYSSAC

Il est alors procédé au **premier tour de scrutin**.

Les opérations de vote terminées, le dépouillement donne les résultats suivants :

Délégués présents : 58

Nombre de pouvoirs : 2

Délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Votants (bulletins déposés) : 60

Suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 2

Suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 1

Suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

| PRÉNOMS ET NOMS DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
|-------------------------------|-----------------------------|
| Lionel GERVAUX | 13 (treize) |
| Sylvian CALS | 36 (trente-six) |
| Jean-Paul RAYSSAC | 08 (huit) |

M. Sylvian CALS, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, **est proclamé Vice-Président**, représentant le secteur **F « Fauch »**.

VICE-PRESIDENT REPRESENTANT LE SECTEUR G « TARN REAL DADOU »

Membres présents formant la majorité des membres en exercice

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Christian CAYRE, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Elian COMENT, Alex DE NARDI, Nicole ECHEVERRIA, Pierre ESCANDE, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Saïda FAKIR, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA (pouvoir de Joël IMBERT), Serge GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Patrice JACQUET, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membre absent et suppléé : Didier MAHOUX

Membres absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Joël IMBERT

Membre suppléant avec voix délibérative : Franck MONNERET

Nombre de pouvoirs : 2

M. Alain ASTIE fait appel à candidature.

Il indique qu'une (1) candidature a été déposée, à savoir :

- M. Jean-Charles BALARDY

Il est alors procédé au **premier tour de scrutin**.

Les opérations de vote terminées, le dépouillement donne les résultats suivants :

- Délégués présents : 58
- Nombre de pouvoirs : 2
- Délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Votants (bulletins déposés) : 59
- Suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
- Suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 0
- Suffrages exprimés : 59
- Majorité absolue : 30

| PRÉNOM ET NOM DU CANDIDAT | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
|----------------------------------|------------------------------------|
| Jean-Charles BALARDY | 59 (cinquante-neuf) |

M. Jean-Charles BALARDY, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, **est proclamé Vice-Président**, représentant le secteur **G « Tarn Réal Dadou »**.

VICE-PRESIDENT REPRESENTANT LE SECTEUR H « MONTS DE LACAUNE »

Membres présents formant la majorité des membres en exercice

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvian CALS, Christian CAYRE, Alain CLERGUE, François COLLADO, Elian COMENT, Alex DE NARDI, Nicole ECHEVERRIA, Pierre ESCANDE, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Saïda FAKIR, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA (pouvoir de Joël IMBERT), Serge GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET (pouvoir de Jean-Marc SOULAGES), Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Éric LEROUX (pouvoir de Vincent COLOM), Nicolas LEROUX (pouvoir de Frédéric JOURDE), Marc MADERN, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc TARROUX (pouvoir de Christian HAMON), Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER (pouvoir de Frédéric ICHARD), Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membre absent et suppléé : Didier MAHOUX

Membres absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Joël IMBERT, Vincent COLOM, Christian HAMON, Jean-Marc SOULAGES, Frédéric ICHARD, Frédéric JOURDE.

Membre suppléant avec voix délibérative : Franck MONNERET

Nombre de pouvoirs : 7

M. Alain ASTIE fait appel à candidature.

Il indique que 3 (trois) candidatures ont été déposées, à savoir :

- M. Michel FARENC
- M. Marc MADERN
- M. Didier GAVALDA

Il est alors procédé au **premier tour de scrutin**.

Les opérations de vote terminées, le dépouillement donne les résultats suivants :

Délégués présents : 53

Nombre de pouvoirs : 7

Délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Votants (bulletins déposés) : 60

Suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 5

Suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 1

Suffrages exprimés : 54

Majorité absolue : 28

| PRÉNOMS ET NOMS DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| Michel FARENC | 14 (quatorze) |
| Marc MADERN | 14 (quatorze) |
| Didier GAVALDA | 26 (vingt-six) |

A l'issue de ce premier tour de scrutin, aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il convient de procéder à un deuxième tour de scrutin. M. Michel FARENC décide de se retirer.

A l'issue du **deuxième tour**, les résultats sont les suivants :

Délégués présents : 53

Nombre de pouvoirs : 7

Délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Votants (bulletins déposés) : 60

Suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 4

Suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 1

Suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

| PRÉNOMS ET NOMS DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| Didier GAVALDA | 36 (trente-six) |
| Marc MADERN | 19 (dix-neuf) |

M. Didier GAVALDA, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, **est proclamé Vice-Président**, représentant le secteur **H « Monts de Lacaune »**.

VICE-PRESIDENT REPRESENTANT LE SECTEUR I « ARN THORE AGOUT »

Membres présents formant la majorité des membres en exercice

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Christian CAYRE, Alain CLERGUE, François COLLADO (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Elian COMENT, Alex DE NARDI, Nicole ECHEVERRIA, Pierre ESCANDE, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Saïda FAKIR, Michel FARENC, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA (pouvoir de Joël IMBERT), Serge GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET (pouvoir de Jean-Marc SOULAGES), Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER (pouvoir de Michel SABLAYROLLES), Éric LEROUX (pouvoir de Vincent COLOM), Nicolas LEROUX (pouvoir de Frédéric JOURDE), Marc MADERN, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD, Jacques SALVETAT, Jean-Marc TARROUX (pouvoir de Christian HAMON), Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER (pouvoir de Frédéric ICHARD), Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membre absent et suppléé : Didier MAHOUX

Membres absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Joël IMBERT, Vincent COLOM, Christian HAMON, Jean-Marc SOULAGES, Frédéric ICHARD, Frédéric JOURDE, Michel SABLAYROLLES, Jean-François FALGAYRETTES.

Membre suppléant avec voix délibérative : Franck MONNERET

Nombre de pouvoirs : 9

M. Alain ASTIE fait appel à candidature.

Il indique que deux candidatures ont été déposées, à savoir :

- **M. Jacques BIAU**
- **M. Pierre ESCANDE**

Il est alors procédé au **premier tour de scrutin**.

Les opérations de vote terminées, le dépouillement donne les résultats suivants :

Délégués présents : 51

Nombre de pouvoirs : 9

Délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Votants (bulletins déposés) : 60

Suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 2

Suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 1

Suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

| PRÉNOMS ET NOMS DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| Pierre ESCANDE | 26 (vingt-six) |
| Jacques BIAU | 31(trente-et-un) |

M. Jacques BIAU, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, **est proclamé Vice-Président**, représentant le secteur I « Arn Thoré et Agout ».

VICE-PRESIDENT REPRESENTANT LE SECTEUR J « SIDOBRE MONTAGNE NOIRE »

Membres présents formant la majorité des membres en exercice

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Christian CAYRE, Alain CLERGUE, François COLLADO (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Elian COMENT, Alex DE NARDI, Nicole ECHEVERRIA, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Saïda FAKIR, Michel FARENC (pouvoir de Pierre ESCANDE), Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA (pouvoir de Joël IMBERT), Serge GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET (pouvoir de Jean-Marc SOULAGES), Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER (pouvoir de Michel SABLAYROLLES), Éric LEROUX (pouvoir de Vincent COLOM), Nicolas LEROUX (pouvoir de Frédéric JOURDE), Marc MADERN, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD, Jacques SALVETAT, Jean-Marc TARROUX (pouvoir de Christian HAMON), Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER (pouvoir de Frédéric ICHARD), Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membre absent et suppléé : Didier MAHOUX

Membres absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Joël IMBERT, Vincent COLOM, Christian HAMON, Jean-Marc SOULAGES, Frédéric ICHARD, Frédéric JOURDE, Michel SABLAYROLLES, Jean-François FALGAYRETTES, Pierre ESCANDE.

Membre suppléant avec voix délibérative : Franck MONNERET

Nombre de pouvoirs : 10

M. Alain ASTIE fait appel à candidature.

Il indique que 2 (deux) candidatures ont été déposées, à savoir :

- **M. Marc MONTAGNE**
- **M. Nicolas LEROUX**

Il est alors procédé au **premier tour de scrutin**.

Les opérations de vote terminées, le dépouillement donne les résultats suivants :

Délégués présents : 50

Nombre de pouvoirs : 10

Délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Votants (bulletins déposés) : 60

Suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 1

Suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 0

Suffrages exprimés : 59

Majorité absolue : 30

| PRÉNOMS ET NOMS DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| Marc MONTAGNE | 25 (vingt-cinq) |
| Nicolas LEROUX | 34 (trente-quatre) |

M. Nicolas LEROUX, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, **est proclamé Vice-Président**, représentant le secteur **J « Sidobre Montagne Noire »**.

VICE-PRESIDENT REPRESENTANT LE SECTEUR K « AUTAN »

Membres présents formant la majorité des membres en exercice

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Christian CAYRE, Alain CLERGUE, François COLLADO (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Elian COMENT, Alex DE NARDI, Nicole ECHEVERRIA, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Saïda FAKIR, Michel FARENC (pouvoir de Pierre ESCANDE), Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA (pouvoir de Joël IMBERT), Serge GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET (pouvoir de Jean-Marc SOULAGES), Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER (pouvoir de Michel SABLAYROLLES), Éric LEROUX (pouvoir de Vincent COLOM), Nicolas LEROUX (pouvoir de Frédéric JOURDE), Marc MADERN, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD, Jacques SALVETAT, Jean-Marc TARROUX (pouvoir de Christian HAMON), Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER (pouvoir de Frédéric ICHARD), Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membre absent et suppléé : Didier MAHOUX

Membres absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Joël IMBERT, Vincent COLOM, Christian HAMON, Jean-Marc SOULAGES, Frédéric ICHARD, Frédéric JOURDE, Michel SABLAYROLLES, Jean-François FALGAYRETTES, Pierre ESCANDE.

Membre suppléant avec voix délibérative : Franck MONNERET

Nombre de pouvoirs : 10

M. Alain ASTIE fait appel à candidature.

Il indique que 2 (deux) candidatures ont été déposées, à savoir :

- M. Serge GAVALDA
- M. Jean-Claude VERNIER

Il est alors procédé au **premier tour de scrutin**.

Les opérations de vote terminées, le dépouillement donne les résultats suivants :

Délégués présents : 50

Nombre de pouvoirs : 10

Délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Votants (bulletins déposés) : 60

Suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 1

Suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 2

Suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

| PRÉNOMS ET NOMS DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
|-------------------------------|-----------------------------|
| Serge GAVALDA | 28 (vingt-huit) |
| Jean-Claude VERNIER | 29 (vingt-neuf) |

M. **Jean-Claude VERNIER**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, **est proclamé Vice-Président**, représentant le secteur **K « Autan »**.

VICE-PRESIDENT REPRESENTANT LE SECTEUR L « LES TROIS RIVIERES »

Membres présents formant la majorité des membres en exercice

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY (pouvoir de Emile GOZE), Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Christian CAYRE, Alain CLERGUE, François COLLADO (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Elian COMENT, Alex DE NARDI, Nicole ECHEVERRIA, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Saïda FAKIR, Michel FARENC (pouvoir de Pierre ESCANDE), Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA (pouvoir de Joël IMBERT), Serge GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET (pouvoir de Jean-Marc SOULAGES), Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER (pouvoir de Michel SABLAYROLLES), Éric LEROUX (pouvoir de Vincent COLOM), Nicolas LEROUX (pouvoir de Frédéric JOURDE), Marc MADERN, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD, Jacques SALVETAT, Jean-Marc TARROUX (pouvoir de Christian HAMON), Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER (pouvoir de Frédéric ICHARD), Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membre absent et suppléé : Didier MAHOUX

Membres absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Joël IMBERT, Vincent COLOM, Christian HAMON, Jean-Marc SOULAGES, Frédéric ICHARD, Frédéric JOURDE, Michel SABLAYROLLES, Jean-François FALGAYRETTES, Pierre ESCANDE, Emile GOZE.

Membre suppléant avec voix délibérative : Franck MONNERET

Nombre de pouvoirs : 11

M. Alain ASTIE fait appel à candidature.

Il indique qu'une candidature a été déposée, à savoir :

- M. Henri REYJAUD

Il est alors procédé au **premier tour de scrutin**.

Les opérations de vote terminées, le dépouillement donne les résultats suivants :

- -Délégués présents : 49

Nombre de pouvoirs : 11

Délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Votants (bulletins déposés) : 60

Suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0

Suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 0

Suffrages exprimés : 60

Majorité absolue : 31

| PRÉNOM ET NOM DU CANDIDAT | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
|----------------------------------|------------------------------------|
| Henri REYJAUD | 60 (soixante) |

M. Henri REYJAUD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, **est proclamé Vice-Président**, représentant le secteur L « Les trois Rivières ».

VICE-PRESIDENT REPRESENTANT LE SECTEUR M « PAYS DE COCAGNE »

Membres présents formant la majorité des membres en exercice

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY (pouvoir de Emile GOZE), Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvian CALS, Christian CAYRE, Alain CLERGUE, François COLLADO (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Elian COMENT, Alex DE NARDI, Nicole ECHEVERRIA, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Saïda FAKIR, Michel FARENC (pouvoir de Pierre ESCANDE), Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA (pouvoir de Joël IMBERT), Serge GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET (pouvoir de Jean-Marc SOULAGES), Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER (pouvoir de Michel SABLAYROLLES), Éric LEROUX (pouvoir de Vincent COLOM), Nicolas LEROUX (pouvoir de Frédéric JOURDE), Marc MADERN, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD, Jacques SALVETAT, Jean-Marc TARROUX (pouvoir de Christian HAMON), Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER (pouvoir de Frédéric ICHARD), Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membre absent et suppléé : Didier MAHOUX

Membres absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Joël IMBERT, Vincent COLOM, Christian HAMON, Jean-Marc SOULAGES, Frédéric ICHARD, Frédéric JOURDE, Michel SABLAYROLLES, Jean-François FALGAYRETTES, Pierre ESCANDE, Emile GOZE.

Membre suppléant avec voix délibérative : Franck MONNERET

Nombre de pouvoirs : 11

M. Alain ASTIE fait appel à candidature.

Il indique que trois candidatures ont été déposées, à savoir :

- **M. Jacques MAURY**
- **M. Noël MEYSSONNIER**
- **M. Jean-Claude PINEL**

Il est alors procédé au **premier tour de scrutin**.

Les opérations de vote terminées, le dépouillement donne les résultats suivants :

Délégués présents : 49

Nombre de pouvoirs : 11

Délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Votants (bulletins déposés) : 60

Suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 2

Suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 0

Suffrages exprimés : 58

Majorité absolue : 30

| PRÉNOMS ET NOMS DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| Jacques MAURY | 29 (vingt-neuf) |
| Noël MEYSSONNIER | 16 (seize) |
| Jean-Claude PINEL | 13 (treize) |

A l'issue de ce premier tour de scrutin, aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il convient de procéder à un deuxième tour de scrutin. **M. Jean-Claude PINEL** décide de se retirer.

A l'issue du **deuxième tour**, les résultats sont les suivants :

Délégués présents : 49

Nombre de pouvoirs : 11

Délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Votants (bulletins déposés) : 60

Suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0

Suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 0

Suffrages exprimés : 60

Majorité absolue : 31

| PRÉNOMS ET NOMS DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| Jacques MAURY | 31 (trente-et-un) |
| Noël MEYSSONNIER | 29 (vingt-neuf) |

M. Jacques MAURY, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, **est proclamé Vice-Président**, représentant le secteur **M « Pays de Cocagne »**.

VICE-PRESIDENT REPRESENTANT LE SECTEUR N « TARN AGOUT TESCOU »

Membres présents formant la majorité des membres en exercice

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY (pouvoir de Emile GOZE), Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Christian CAYRE, Alain CLERGUE, François COLLADO (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Elian COMENT, Alex DE NARDI, Nicole ECHEVERRIA, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Saïda FAKIR, Michel FARENC (pouvoir de Pierre ESCANDE), Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA (pouvoir de Joël IMBERT), Serge GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET (pouvoir de Jean-Marc SOULAGES), Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER (pouvoir de Michel SABLAYROLLES), Éric LEROUX (pouvoir de Vincent COLOM), Nicolas LEROUX (pouvoir de Frédéric JOURDE), Marc MADERN, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD, Jacques SALVETAT, Jean-Marc TARROUX (pouvoir de Christian HAMON), Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER (pouvoir de Frédéric ICHARD), Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membre absent et suppléé : Didier MAHOUX

Membres absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Joël IMBERT, Vincent COLOM, Christian HAMON, Jean-Marc SOULAGES, Frédéric ICHARD, Frédéric JOURDE, Michel SABLAYROLLES, Jean-François FALGAYRETTES, Pierre ESCANDE, Emile GOZE.

Membre suppléant avec voix délibérative : Franck MONNERET

Nombre de pouvoirs : 11

M. Alain ASTIE fait appel à candidature.

Il indique que deux candidatures ont été déposées, à savoir :

- **M. Michel BUFFEL**
- **M. Alain OURLIAC**

Il est alors procédé au **premier tour de scrutin**.

Les opérations de vote terminées, le dépouillement donne les résultats suivants :

Délégués présents : 49

Nombre de pouvoirs : 11

Délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Votants (bulletins déposés) : 60

Suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0

Suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 0

Suffrages exprimés : 60

Majorité absolue : 31

| PRÉNOMS ET NOMS DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| Michel BUFFEL | 30 (trente) |
| Alain OURLIAC | 30 (trente) |

A l'issue de ce premier tour de scrutin, aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il convient de procéder à un deuxième tour de scrutin.

Membres présents formant la majorité des membres en exercice

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Sylvain FERNANDEZ), Jean-Charles BALARDY (pouvoir de Emile GOZE), Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Christian CAYRE, Alain CLERGUE, François COLLADO (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Elian COMENT, Alex DE NARDI, Nicole ECHEVERRIA, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Saïda FAKIR, Michel FARENC (pouvoir de Pierre ESCANDE), Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA (pouvoir de Joël IMBERT), Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET (pouvoir de Jean-Marc SOULAGES), Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER (pouvoir de Michel SABLAYROLLES), Éric LEROUX (pouvoir de Vincent COLOM), Nicolas LEROUX (pouvoir de Frédéric JOURDE), Marc MADERN, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD, Jacques SALVETAT, Jean-Marc TARROUX (pouvoir de Christian HAMON), Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER (pouvoir de Frédéric ICHARD), Myriam VIGROUX.

Membre absent et suppléé : Didier MAHOUX

Membres absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Joël IMBERT, Vincent COLOM, Christian HAMON, Jean-Marc SOULAGES, Frédéric ICHARD, Frédéric JOURDE, Michel SABLAYROLLES, Jean-François FALGAYRETTES, Pierre ESCANDE, Emile GOZE, Sylvain FERNANDEZ.

Membres absents : Olindo VIVAN, Serge GAVALDA.

Membre suppléant avec voix délibérative : Franck MONNERET

Nombre de pouvoirs : 12

A l'issue du **deuxième tour**, les résultats sont les suivants :

Délégués présents : 46

Nombre de pouvoirs : 12

Délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Votants (bulletins déposés) : 58

Suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 1

Suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 0

Suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

| PRÉNOMS ET NOMS DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| Michel BUFFEL | 28 (vingt-huit) |
| Alain OURLIAC | 29 (vingt-neuf) |

M. Alain OURLIAC, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, **est proclamé Vice-Président**, représentant le secteur **N « Tarn Agout Tescou »**.

A l'issue de ces opérations de vote, aucune observation n'est formulée par les membres de l'assemblée.

Les annexes obligatoires au procès-verbal sont transmises au représentant de l'Etat et figurent au registre des délibérations comme suit :

- La liste de présence et la signature des membres
- Les procurations originales
- Les listes d'émargement pour chacun des scrutins
- Les bulletins blancs
- Les bulletins nuls

2.4 - Charte de l'élu local

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 qui stipule que, lors de la première réunion du conseil syndical, immédiatement après l'élection du président et des vice-présidents, le nouveau président doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Président Alain ASTIE fait lecture de cette charte et distribue un exemplaire de cette dernière à l'ensemble des conseillers syndicaux.

« Charte de l'élu local »

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Certifie qu'aucune observation n'est formulée par les membres de l'assemblée à l'issue du scrutin.
- M. Sylvain FERNANDEZ cède la présidence de la séance à M. Alain ASTIE qui est aussitôt installée dans ses fonctions de Président du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn.

Au vu de la durée de la séance, le Président Alain ASTIE propose aux membres d'ajournés les points 4 et 5 de l'ordre du jour. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Ces deux sujets seront inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil syndical prévu le 1^{er} octobre 2020.

Ce compte-rendu est adressé aux conseillers syndicaux afin qu'ils en prennent connaissance, il fera l'objet du premier point soumis à délibération lors de la prochaine séance.